



Forcer une bouche d'incendie
n'est pas un jeu !

C'est un délit puni de 5 ans de prison
et de 75000 € d'amende.

BLESSURES

L'eau déversée provoque des électrocutions,
des accidents de la circulation, des chutes, etc.



DANGER

L'eau déversée n'est plus disponible pour les
pompiers en cas d'incendie.

DEGÂTS



L'eau déversée cause des dégâts aux
bâtiments, aux parkings et aux véhicules en stationnement.

GASPILLAGE



L'eau déversée a été traitée et comptabilisée,
elle est donc facturée aux habitants.